

Droit du travail à Singapour

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les spécificités de la gestion du personnel à Singapour
- Maîtriser les points essentiels du droit du travail
- Comprendre les obligations de l'employeur
- Sécuriser la mobilité internationale avec ce pays

ELEMENTS CLES DU PROGRAMME

Connaître la législation du travail

- Sources du droit du travail
- Acteurs de la législation du travail
- Principales lois sociales
- *Employment Act*
- Juridictions des litiges liés au travail



Comprendre les modalités de mise en place de la relation de travail

- Classification du personnel :
Managers & Executives, Employees, Workmen
- Types de contrat de travail, durée, clauses

Savoir gérer son personnel

- Temps de travail : durée légale, heures supplémentaires, repos
- Congés payés
- Jours fériés
- Modalités de rémunération
- Relations collectives de travail

Connaître les modalités de rupture du contrat de travail

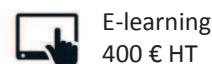
- Types de rupture
- Préavis
- Procédures et indemnités

Savoir identifier le coût du travail

- Charges sociales salariales et patronales

A RETENIR

	1 jour
	850 € HT (déj. compris)
	Paris
	9 février 2016



E-learning
400 € HT

Nos participants

- Responsable, chargé de mobilité internationale
- Chargé de projets/missions RH
- DRH, Responsable RH

Pour aller plus loin

- Droit du travail à Hong Kong
- Impôts et fiscalité Asie/Amérique/Europe
- Parcours KARTEA :
« Pilotage des Ressources Humaines en Asie »

Les Plus de KARTEA

- Programme mis à jour selon les dernières actualités du pays
- Groupes limités à 8 participants
- Suivi personnalisé 2 mois à l'issue de la formation (questions/réponses sur la mise en pratique)
- Egalement disponible en intra pour votre entreprise